



MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : mairie.latombe@bbox.fr



Edition décembre 2020

La Gazette de Notre Village



Edito du maire

Chères Tombières et chers Tombiers,

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année malgré ce contexte particulier.

On peut très certainement qualifier 2020 d'annus horribilis et ce à plus d'un titre.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons tout de même pu commencer quelques projets qui sont :

- La création et diffusion de la gazette
- Finir le projet de la salle polyvalente
- La garderie périscolaire et la seconde cantine
- Les randonnées dominicales
- Le nettoyage du jardin du silo

Maintenant regardons 2021.

L'ensemble du conseil et moi-même avons hâte d'être en 2021 car nous avons une tonne de projets pour rendre notre village plus animé et vivant.

On peut penser raisonnablement que nous allons retrouver une vie quasi normale à partir du printemps. Nous pourrons alors faire l'inauguration de notre salle polyvalente, la reprise des sorties dominicales, du barbecue, etc... Bref, retrouver une vie sociale.

Selon les prochaines annonces gouvernementales, gardons l'espoir de pouvoir organiser la traditionnelle cérémonie des vœux.

Avec un peu d'avance permettez-moi de vous présenter au nom de l'ensemble du conseil tous nos meilleurs vœux pour 2021, que cette année puisse apporter à vous et vos proches, bonheur, santé, réussite et prospérité.

Marc CHAUVIN

Histoire du village



Le pont a été construit en 1858. Il a été détruit et reconstruit durant les combats en 1870, 1940 et 1944. Pour les 2 dernières dates, il a fallu reconstruire l'église aussi qui avait été endommagée par les explosions.

Vie communale

- **Les places de parking**

Nous avons réservé une place de parking pour notre institutrice. Nous ne souhaitons pas installer de barrière parking afin de vous permettre de vous y garer les week-ends ou durant les vacances scolaires. Nous vous demandons juste de libérer la place les jours d'école.

D'autre part, les places de parking étant très rares, nous souhaiterions que les personnes ayant un garage ou une allée, rentrent leur voiture afin de libérer de la place pour ceux qui en sont démunis.



- **Compétence de l'eau**

Au 1er janvier 2021, notre commune intégrera le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77), syndicat regroupant 132 communes et correspondant à toute la partie Est du Département de Seine et Marne. Ce qui fait de lui, le plus important syndicat en Eau à l'échelle départementale.

Cette intégration fait suite à la prise de compétence Eau Potable de notre communauté de communes Bassée Montois au 01 janvier 2020 et à son transfert dans le même temps au S2e77. N'ayant pu intégrer le syndicat l'année passée pour des raisons administratives, la commune de La Tombe fera partie du S2e77 à compter du 01 janvier 2021. Le S2e77 regroupe les services d'eau de 132 communes en 1 seul et agit en collaboration étroite avec ces communes et leurs élus qui siègent au syndicat. Il a pour objectif de rendre un service optimal aux usagers au coût le plus juste. Il vise à faire face aux enjeux majeurs de l'eau potable tels que:

1. Sécuriser l'approvisionnement en eau, en qualité et quantité suffisante, en diversifiant les sources d'approvisionnement,
2. Renouveler les réseaux vieillissants,
3. Préserver la qualité de la ressource notamment des eaux souterraines des nappes du Champigny, du Saint Ouen et du Lutétien.
4. Accéder de façon plus efficiente aux financements des partenaires que sont le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

5. Organiser la gestion efficace de l'eau potable à un échelon cohérent en mutualisant tout un panel de compétences sur un périmètre plus large.

L'exploitation du réseau communal sera désormais assurée par la régie SNE77, partie intégrante du S2e77, et sera géré par l'agence Sud de Maison Rouge joignable au 01 85 53 96 67.

- **Report du recensement de la population 2021**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021, à 2022.

- **Collecte des sapins usagés**

Les habitants sont invités à déposer leur sapin de Noël à partir du 26 décembre 2020 et avant le 14 janvier 2021 à côté de l'église dans le point de collecte mis en place pour l'occasion. Attention, il ne doit pas y avoir de décoration, neige ou givre artificiel ou encore de sac à sapin



- **Recensement des enfants de 16 ans en 2021**

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie. Il recevra alors une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Vie de la population

- **Noël**



Notre village a été décoré par Kévin et Stéphanie. Notre petit père-noël a été kidnappé, mais il a été vite remplacé grâce à l'imagination et le travail de Kévin et Stéphanie.



Etant donné que le repas du 11 novembre n'a pas pu se dérouler, nous avons exceptionnellement modifié notre critère d'âge pour l'obtention des colis.

Nous vous remercions chaleureusement de votre accueil lors de leur distribution.



Malgré leur jeune âge, nos employés communaux ont eux aussi reçu leur colis de Noël.

Le spectacle de Noël étant annulé aussi, le Père-Noël n'a pas pu se présenter pour offrir leurs cadeaux aux enfants. C'est pourquoi nous avons opté pour des chèques cadeaux qui vous ont permis de rajouter un cadeau au pied du sapin offert par la commune. Sans oublier les petits chocolats.



Le SIRMOTOM



Voici les derniers services offerts par le SIRMOTOM :



Où jeter ça ? Une question que l'on se pose régulièrement. Voici le lien vers un site qui répondra à cette question :

<https://www.memotri.com/miniguide/ou-jeter-quoi?im=82&ic=2455>

Le broyage à domicile est un service payant. Le SIRMOTOM se déplace chez vous pour broyer vos déchets de 1 à 13 cm de diamètre.



Collecte des encombrants

Pour les personnes n'ayant pas le temps, le moyen de locomotion ou les moyens de déplacer des charges encombrantes ou lourdes, le SIRMOTOM propose un enlèvement payant de tous vos déchets volumineux.

De la naissance à la propreté, un bébé utilise plus de 3800 couches, soit une très grande quantité de déchets. L'alternative pour éviter ces tonnes de déchets, est la couche lavable. C'est pourquoi le SIRMOTOM finance une partie de l'achat de couches lavables.



Au lieu de jeter vos déchets alimentaires, pourquoi ne pas adopter des poules ? En supplément, vous obtiendrez des œufs frais tous les jours ! Une fois par an, le SIRMOTOM vous offre 2 poules et un poulailler pour seulement 20 euros.

Vous trouverez sur le site du SIRMOTOM quelques conseils sur le jardinage écologique, tels que récupérer l'eau de pluie pour arroser votre jardin, laisser votre herbe coupée sur place afin de former un engrais naturel, ...



Une fois par an, le SIRMOTOM offre aux foyers qui en font la demande un lombricomposteur accompagné des vers-de-terre qui se nourriront de vos déchets organiques pour vous concocter un engrais liquide totalement biologique.

Vie dans la communauté des communes

- **Commission bien vivre en Bassée-Montois**

Quatre manifestations sont à prévoir en 2021 :

- L'atelier des artistes. A cette occasion certains artistes ouvrent les portes de leur atelier pour les visiteurs qui souhaitent découvrir leur art.
- Fête de la musique : nous envisageons une tournée de musiciens à travers les villes et villages de la communauté des communes.
- Découvertes des associations à Donnemarie-Dontilly. Nous allons étudier la possibilité d'avoir un bus pour transporter les personnes non véhiculées.
- Salon des arts et des temps libres

Règlementations

- **Déjections canines**

Marcher dessus porte bonheur, dit-on ! Mais pensez à la personne âgée qui se casse le fémur après avoir glissé sur une crotte de chien ou l'enfant dans l'incompréhension lorsqu'il voit ses belles chaussures ou son petit vélo souillés par le caca de chien dans lequel il a pataugé. A une époque où le mot civisme, redevient à très juste titre, une valeur cardinale, il serait temps que certains propriétaires de chiens réalisent que le premier des devoirs d'un citoyen c'est de veiller à ne pas porter atteinte à la sécurité et la liberté de ceux qui utilisent les trottoirs et les voies publiques.

Bien sûr, comme tout être vivant, les chiens doivent pouvoir satisfaire leurs besoins naturels. Mais pas n'importe où ! Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



Informations diverses

- Ouverture de la mairie : les vendredis de 17h00 à 19h00

- Horaires d'hiver de la déchèterie de Montereau (1 rue des prés saint martin) :
 - Les lundis, mercredis, jeudis et samedis : 9h - 12h30/ 13h30 - 18h
 - Les mardis : 8h30 – 12h30 / 13h30-18h
 - Les vendredis : 13h30 - 18h
 - Les dimanches : 9h - 12h

- Numéros d'urgence :
 - ✓ Police : 17 ou 112
 - ✓ Samu : 15 ou 112
 - ✓ Pompiers : 18 ou 112
 - ✓ SOS médecin : 3624
 - ✓ Violences envers les enfants : 119, envers les femmes : 3919
 - ✓ Harcèlement scolaire : 3020, cyberharcèlement : 0800 200 000
 - ✓ Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly : 01.60.58.20.00
 - ✓ Pharmacie de garde : contacter le commissariat de Montereau ou de provins :
 - Commissariat de Montereau : 01.64.70.44.00
 - Commissariat de Provins : 01.60.52.21.30

- Covid 19, continuez les gestes barrières !

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



Mairie La TOMBE



Mairie de La Tombe
(@MairieTombe)



la_tombe_77

Si vous êtes partisan de l'écologie et souhaitez recevoir la gazette par mail, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la mairie, nous sommes à votre écoute. Un simple mail suffit ! mairie.latombe@bbox.fr